## Sommaire

**1. CONTACTS ..... 2**
1.1 Adresses ..... 2
1.2 Téléphone / e-mail ..... 2
1.3 Horaire et réception du matériel ..... 2
**2. ANALYSES ..... 2**
2.1 Formulaires de demandes d'analyse ..... 2
2.2 Explication pour remplir le formulaire ..... 2
2.3 Prélèvements ..... 4
2.4 Matériel inadéquat ..... 4
2.5 Articles pour l'envoi d'analyse à ADMED Pathologie ..... 4
**3. ORGANISATION GÉNÉRALE ..... 5**
3.1 Introduction ..... 5
3.2 Domaines accrédités ..... 5
3.3 Délai d'exécution ..... 6
3.4 Transport des échantillons ..... 6
3.5 Organigramme d'ADMED ..... 7
3.6 Contrôles de qualité ..... 7
3.7 Durée de conservation des échantillons après analyse ..... 7
3.8 Durée minimale de conservation des documents ..... 8
3.9 Sous-traitance, analyses non-effectuées ..... 8
3.10 Compte-rendu et confidentialité ..... 8
3.11 Droits d'accès du client ..... 9
3.12 Confidentialité, communications des informations ..... 9
3.13 Possibilités de réclamation du client ..... 9

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI

# 1. Contacts

## 1.1 Adresses

ADMED Pathologie
Avenue de Bellevaux 4A
2000 Neuchâtel
Site internet : http://www.admed.ch/

## 1.2 Téléphone / e-mail

| | | Téléphones | E-mails |
|---|---|---|---|
| **Direction** | Médecin directrice (ad intérim)<br>Dre Hily Fadi Oumima | **032 843 27 07** | |
| **Réception** | Secrétariat médical | **032 720 00 50** | admed.pathologie@ne.ch |
| **Administration et facturation<br>Service clients** | ADMED Administration, rue de l'industrie 7<br>2046 Fontaines | **032 854 35 45** | admed.administration@ne.ch |

## 1.3 Horaire et réception du matériel

**Du lundi au vendredi** : 8h à 12h et 13h30 à 17h30

En dehors des heures d'ouverture, le bâtiment est fermé à clé et n'est pas accessible.

Si vous souhaitez apporter des cas urgents entre 12h00 et 13h30, prévenir notre réceptionniste ou téléphoner au 032 720 00 50 et utiliser la sonnette de la porte d'entrée.

# 2. Analyses

## 2.1 Formulaires de demandes d'analyse

Les formulaires de demandes d'analyse d'échantillons sont disponibles sur demande par téléphone/email à notre réception. Nous nous occupons de les acheminer par nos transports ou au besoin par poste.

Les demandes d'analyses font office de contrat avec le prescripteur.

## 2.2 Explication pour remplir le formulaire

**Il est impératif de remplir toutes les cases numérotées.** Le matériel envoyé doit être identifié de façon certaine.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI

**1.** Coordonnées **complètes** du patient.

**2.** Date et heure du prélèvement

**3.** Nom et prénom **complet** du médecin prescripteur et ces coordonnées.

**4.** Cocher le type d'examen

**5.** Zone pour indiquer le type de matériel à analyser.
***Chaque No correspond à 1 flacon !***

**6.** Indiquer les renseignements cliniques, les conseils techniques, les interprétations.

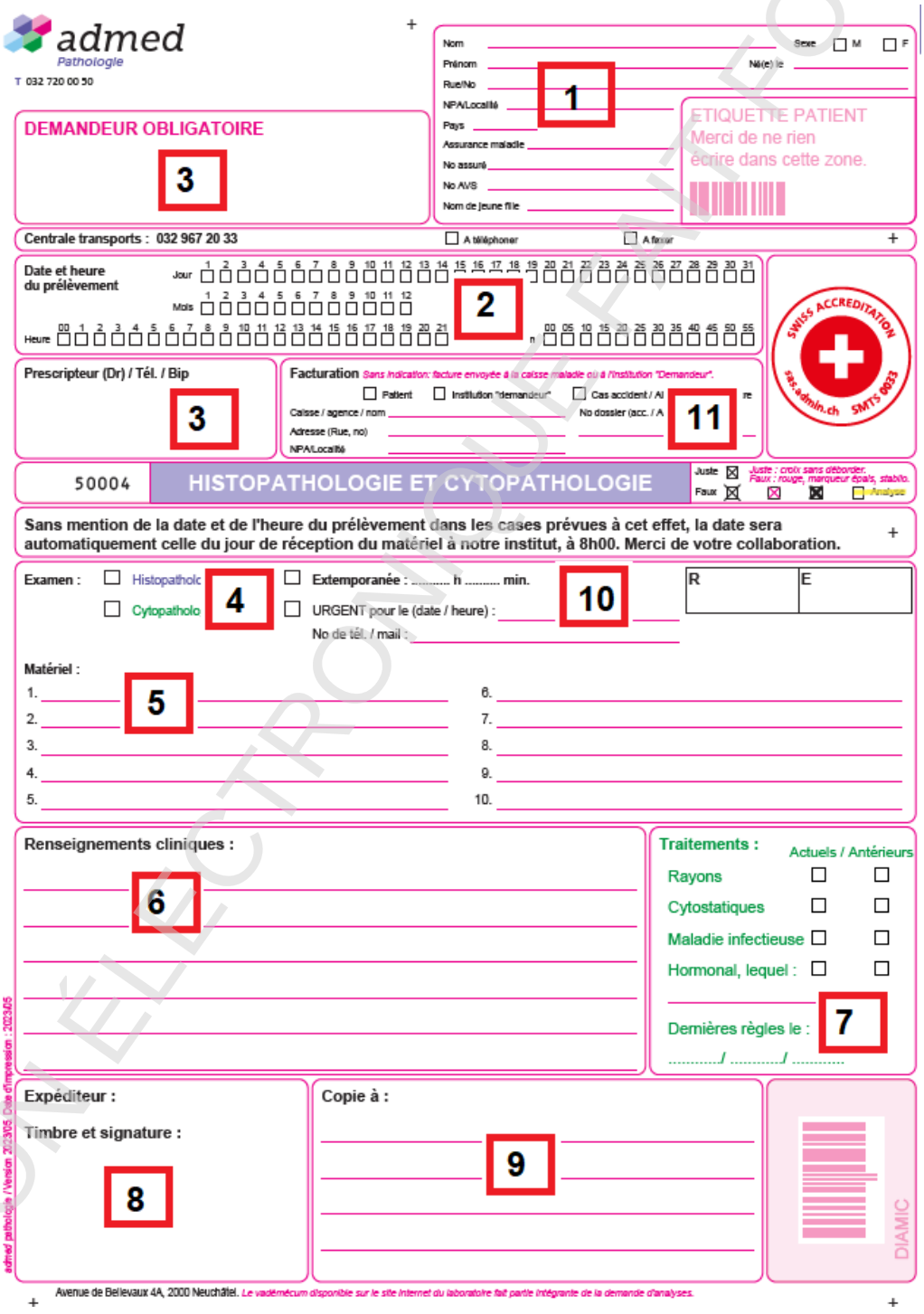
**7.** Traitements

**8. Timbre et signature du médecin prescripteur**

**9. Nom, prénom, service ou adresse complète des destinataires copies**

**10. Si extemporanée ou urgent, cocher la bonne case**
Extempo : l'examen consiste à réaliser un diagnostic histologique **durant** une intervention afin d'orienter au mieux l'acte chirurgical.
Urgent : résultat préliminaire transmis sous 24-48h, si fixé et arrive avant 15h.
Merci de noter le numéro de téléphone complet.

**11. Facturation**




La prescription électronique via Weblab est actuellement disponible pour un très faible nombre d'analyses. Ce système est en cours de développement.

## 2.3 Prélèvements

La qualité du matériel joue un rôle considérable dans la qualité et la fiabilité des résultats d'analyses.
Les envois de prélèvements doivent répondre aux exigences suivantes:

- Echantillon adéquat.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI

- Emballage méticuleux et adapté à la nature de l'échantillon, dans un récipient étanche, protégé contre les chocs et la pression (risque de souillure).
- Très important : conditionnement de l'échantillon :

  - Pour les pièces opératoires (sans examen extemporané) les biopsies : **Formol 4%.**
  - Pour les examens extemporanés, examens urgents et pièces fraiches éventuelles : appeler Admed Pathologie au 032 720 00 50, transport éventuellement sur glace ou dans une gaze humidifiée de NaCl, et acheminement rapide.
- Formulaire de demande d'analyse correctement rempli.

## 2.4 Matériel inadéquat

En règle générale, des lacunes aux conditions de réception du matériel et aux coordonnées du formulaire de demande d'analyses peuvent entraîner un retard dans le déroulement de l'analyse, compromettre la fiabilité des résultats d'examen, ou dans les cas graves, rendre impossible la réalisation du mandat confié.
Des récipients cassés, un acheminement postal inapproprié, des échantillons desséchés, sont autant de situations où l'analyse demandée sera potentiellement refusée, ou tout au moins retardée et soumise à des réserves.

## 2.5 Articles pour l'envoi d'analyse à ADMED Pathologie

**Ces articles sont fournis gratuitement par Admed pathologie.**

A commander par téléphone au 032 720 00 50, par e-mail à admed.pathologie@ne.ch

| | Matériel | |
|---|---|---|
| **Histologie** | Flacon 100 ml avec formol 4% | Toutes les biopsies |
| | Flacon 20 ml avec formol 4% | Petites biopsies |
| | Flacon 10 ml avec formol 4% | Ponctions et endoscopies |
| | Pots couvercle à vis 500 ml, vide | Pièces opératoires |
| | Pots couvercle à vis 1000 ml, vide | Pièces opératoires |
| | Seaux blancs 3 L, vide | Pièces opératoires |
| | Seaux blancs 5 L, vide | Pièces opératoires |
| | Formol 4% | Bidons 5 L à fournir pour remplissage |
| **Cytologie** | Thin Prep ® Flacon 50 ml | Frottis gynécologiques |
| | Cytolyt ® Flacon de 80 ml | Cytologie non gynécologique |
| | Brosses Oribrush ® | |
| | Brosses Cervex Brush ® | |
| | Spray fixateur | |
| | Carton de lames | |
| **Articles de transport** | Pochette kangourou | Pour transport interne |
| | Emballage pour 2 lames | |
| | Emballage pour 6 lames | |
| | Emballage pour 12 lames | |
| **Formulaire de demandes d'analyse** | Histologie et cytologie | |

LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI

# 3. Organisation générale

## 3.1 Introduction

ADMED Pathologie est accrédité selon la norme ISO 15189.
L'accréditation porte sur tous les moyens et compétences techniques permettant l'élaboration d'un diagnostic médical.

Nous garantissons que le personnel *d'ADMED* Pathologie manipule les échantillons humains, les tissus ou les ossements, conformément aux exigences légales applicables et avec la plus grande attention et dans le plus grand respect.

Le laboratoire tient à respecter les droits des patients d'être traités sans faire l'objet d'une quelconque discrimination.

## 3.2 Domaines accrédités

Admed Pathologie est accrédité selon la norme ISO 15189 pour les domaines de l'histologie, cytologie et biologie moléculaire. Voir détails sur le registre SAS.

## 3.3 Délai d'exécution

| **Histologie** | Arrivée du matériel à la pathologie | **Résultat** |
|---|---|---|
| Diagnostic clair et simple | Avant 15h | Le lendemain |
| Diagnostic avec examens complémentaires | Avant 15h | 48-72h<br>*Le délai peut être allongé si analyse supplémentaire, biologie moléculaire…* |
| Extemporanée non-fixée | Avant 17h | Dans l'heure |
| Cytologie non gynécologique | Avant 16h | Le lendemain |
| Cytologie gynécologique | | Quelques jours |

**Le prescripteur est responsable du prélèvement jusqu'à la prise en charge par Admed Transports ou jusqu'à l'arrivée à Admed pathologie en cas d'examen extemporané ou pièce fraîche.**

Si un examen complémentaire est demandé et génère un délai de diagnostic supérieur à 48h pour une biopsie et 76h pour une pièce opératoire, celui-ci fera l'objet d'un compte rendu complémentaire.

## 3.4 Transport des échantillons

Le transport des échantillons est effectué par des transporteurs d'Admed selon différentes tournées s'échelonnant sur la journée. ADMED est responsable de ces transports.
Merci d'amener les échantillons le plus rapidement possibles aux points de collecte, afin que le matériel soit pris en charge rapidement et qu'un diagnostic puisse être fourni sans délai.

La responsabilité du transport des extemporanées/pièces fraiches arrivant de RHNe Pourtalès incombe au transporteur de RHNe.
ADMED travaille également avec les diverses entreprises de taxis. Ces entreprises sont responsables du transport par taxi. Les copies des contrats de prestations sont disponibles à ADMED Pathologie.

## 3.5 Organigramme d'ADMED

Voir contact sur le site internet.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI

## 3.6 Contrôles de qualité

ADMED Pathologie prend régulièrement part aux contrôles de qualité inter-laboratoires nationaux et internationaux, disponibles dans le cadre des activités qu'il exerce (SHT, AFAQAP)

## 3.7 Durée de conservation des échantillons après analyse

Sauf recommandation, les temps de conservation signalés sont les temps minimums après avoir effectué l'analyse.

Les conditions de stockage appliqué par Admed Pathologie garantissent la stabilité des échantillons pour permettre une répétition d'analyse ou une analyse complémentaire.

| Matériel | Frigo | Congélateur | T° ambiante |
|---|---|---|---|
| Lames | | | 20 ans |
| Blocs de paraffine | | | 20 ans |
| Thin Prep/Cytolyt | | | 1 mois |
| Echantillons cytologiques natifs | 10 jours | | |
| Matériel macroscopique non prélevé | | | 2 mois en formol 4% |
| Matériel fœtal | | | >20 ans en formol 4% |
| Matériel pour immunofluorescence (Hors accréditation) | | (3 mois ) | |

## 3.8 Durée minimale de conservation des documents

Feuilles de demande d'examen : 5 ans
Compte-rendus d'analyse : 30 ans
Résultats de contrôle interne/externe : 5 ans

## 3.9 Sous-traitance, analyses non-effectuées

| Laboratoire | Adresse | Analyse | Certification |
|---|---|---|---|
| Institut für Pathologie, Universitätspital Basel | Schönbeinstrasse 40, 4003 Basel | Pathologie Moléculaire | SMTS 0037 |
| Institut universitaire de pathologie CHUV Service de pathologie clinique | CHUV, Rue du Bugnon 25, 1011 Lausanne | Pathologie Moléculaire | SMTS 0044 |
| Genomic Health | 351 Galveston Drive<br>Redwood City, CA 94063 USA | Oncotype DX | ISO 15189 |
| ADMED Microbiologie | Boucle de Cydalise 16, 2300 La Chaux-de-Fonds | HPV | SMTS 0111 |
| Institut für Pathologie der Universität Bern | Murtenstrasse 31, 3008 Berne | PAM50, NGS et autres prélèvements | SMTS 0063 |
| Agendia NV | Radarweg 60, 1043 NT Amsterdam | Mammaprint | ISO 13485 (23899) |
| Institut für histologische und zytologische Diagnostik AG Aarau | Dammweg 1, 50000 Aarau | Myriad HRD BRCA 1/ | SMTS 0109 |

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI

| Prestataire de contrôle de qualité | Adresse | Analyse | Certification |
|---|---|---|---|
| SHT Swiss histoTech | Doris Röder-Hajek<br>Sandgrubenstrasse 1<br>CH-3703 Aeschi bei Spiez | EEQ | ISO/CEI 17043 en cours |
| AFAQAP | secretariat@afaqap.org | EEQ | ISO/CEI 17043 |

### 3.10 Compte-rendu et confidentialité

Le compte-rendu (CR) histologique ou cytologique est signé électroniquement par un médecin habilité spécialiste FMH en pathologie et est adressé au médecin prescripteur de l'examen, et aux médecins indiqués en copies sur la feuille de demande. Le compte-rendu (CR) devient un élément du dossier médical du patient et est couvert par le secret médical.

Le résultat du compte-rendu (CR) est toujours envoyé par écrit et/ou email et se trouve également dans ADMED Weblab.

### 3.11 Droits d'accès du client

De manière générale, nous ne communiquons pas de résultat directement au patient. En cas de demande du patient, nous lui demandons de prendre contact avec son médecin traitant ou le prescripteur de l'examen médical. Exceptionnellement, si le patient souhaite recevoir directement son résultat, nous lui demandons de se présenter à notre institut muni de sa carte d'identité (afin que l'on puisse vérifier son identité et s'assurer qu'il s'agit bien de la bonne personne) et durant les heures d'ouverture. Un médecin lui remet le résultat et lui en explique le contenu au niveau médical. Une copie du document d'identification est scannée et mise dans son dossier DIAMIC

### 3.12 Confidentialité, communications des informations

Le laboratoire est responsable de toutes les informations concernant les patients. La gestion des informations couvre le respect de la vie privée et de la confidentialité.

Dans le cadre légal ou contractuel, le patient a l'obligation d'être informé si des informations confidentielles peuvent être communiquées.

Nous maintenons la confidentialité des informations sur le patient, obtenues auprès de sources autres que le patient (par exemple, plaignant, autorités réglementaires).

### 3.13 Possibilités de réclamation du client

ADMED Pathologie met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des insatisfactions peuvent survenir.Vous avez alors la possibilité d'exprimer une réclamation adressée à la direction :

- Par courrier électronique : admed.pathologie@ne.ch
- Par le téléphone : 032 720 00 50
- Par courrier :

ADMED Pathologie
Avenue de Bellevaux 4A
2000 Neuchâtel

**Motifs de changements de version :**
Mise à jour des données.

LA VERSION ÉLECTRONIQUE FAIT FOI